

Renseignements généraux

Le Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires (Programme) est destiné aux organismes communautaires qui offrent aux familles des activités de halte-garderie communautaires (HGC) en assurant la présence et le maintien d’une ressource affectée à ces activités. Le financement est octroyé sur une base pluriannuelle ne pouvant excéder deux ans afin de favoriser la stabilité des organismes et de leur offrir une plus grande marge de manoeuvre dans la planification de leurs activités régulières de HGC.

Ce formulaire s’adresse aux organismes communautaires qui souhaitent déposer une nouvelle demande d’aide financière pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 et qui ne sont pas déjà financés par le ministère de la Famille (Ministère) dans le cadre du Programme.

Le respect des critères d’admissibilité ainsi que le dépôt des documents exigés ne constituent pas un gage d’admission à l’aide financière. Le Ministère informera par écrit l’organisme de l’acceptation ou du refus de sa demande.

Transmission de la demande

Ce formulaire dûment rempli et signé doit parvenir au Ministère **au plus tard le 31 mai 2023, par courriel**, à l’intention de la Direction de l’opération des programmes à l’adresse suivante : **programmes.famille@mfa.gouv.qc.ca**.

Pour toute demande d’information, veuillez vous adresser au Centre des relations avec la clientèle du Ministère au 1 855 336-8568 ou par courriel à **renseignements@mfa.gouv.qc.ca**.

Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous transmettez au Ministère de même que ceux qui seront consignés à votre dossier demeurent confidentiels.

Section 1 - Renseignements sur l’organisme

Nom de la personne morale, tel qu’il est inscrit au Registraire des entreprises (REQ) :			Numéro d’entreprise du Québec (NEQ)	
Nom de l’organisme (si différent de celui inscrit au REQ) :				
Adresse de la personne morale				
Numéro d’immeuble, rue, avenue, boulevard :			Bureau, app. :	
Ville, municipalité :		Province :		Code postal :
Numéro de téléphone :	Courriel :		Site Web :	
Territoire couvert par l’organisme				
Arrondissement :		Municipalité régionale de comté (MRC) :		
Municipalité :		Région administrative :		
Financement de l’organisme				
Seuls les organismes dont la mission globale est soutenue par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec peuvent offrir des activités de HGC.				
Votre organisme est-il financé en soutien à sa mission globale par le ministère de la Famille? ☐ Oui ☐ Non				
Si non, par quel ministère ou organisme du gouvernement du Québec est-il financé? Veuillez préciser le nom :				
Nom de la présidente ou du président du conseil d’administration				
Titre de civilité ☐ M ^{me} ☐ M.	Prénom :		Nom :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à remplir ce formulaire (nom du mandataire délégué, tel qu’il est indiqué dans la résolution du conseil d’administration de l’organisme)				
Titre de civilité ☐ M ^{me} ☐ M.	Prénom :		Nom :	Courriel :
Titre ou fonction :				

Section 2 – Conditions d’admissibilité

Le financement est réservé aux organismes d’action communautaire autonome qui répondent aux conditions d’admissibilité du Programme, disponible à cette adresse : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/Programmes/Programme-halte-garderie-communautaires.pdf>.

L’organisme déclare répondre aux critères suivants et s’engage à les respecter durant toute la période que couvre l’aide financière. À noter que l’organisme doit remplir **tous ces critères, sans exception, pour être admissible au financement**.

2.1	Être un organisme d’action communautaire autonome, tel qu’il est défini dans le <i>Cadre de référence en matière d’action communautaire</i> (partie 3, sections 1 et 2).	☐ Oui	☐ Non
2.2	S’engager à offrir des activités de HGC pendant au moins 35 semaines par année <u>et</u> au moins 490 heures par année.	☐ Oui	☐ Non
2.3	Offrir des services de garde conformément aux exceptions prévues dans la <i>Loi sur les services de garde éducatifs à l’enfance</i> (articles 6 (paragraphe 3, alinéa 2) et 153.1)) (RLRQ, c. S-4.1.1).	☐ Oui	☐ Non
2.4	S’engager à maintenir en tout temps la présence d’une personne affectée exclusivement aux activités de HGC.	☐ Oui	☐ Non
2.5	Confirmer que les personnes affectées aux activités de HGC détiennent en tout temps une attestation d’absence d’empêchement datant d’au plus trois ans.	☐ Oui	☐ Non
2.6	Confirmer que les personnes affectées aux activités de HGC détiennent en tout temps un certificat attestant la réussite d’un cours de secourisme adapté à la petite enfance, d’une durée minimale de huit heures et comprenant un volet sur la gestion des réactions allergiques sévères et datant d’au plus trois ans.	☐ Oui	☐ Non
2.7	Être couvert par une police d’assurance responsabilité civile pour un montant d’au moins 1 000 000 \$ par sinistre, dont la garantie s’étend aux activités de HGC.	☐ Oui	☐ Non
2.8	Confirmer que les locaux utilisés par l’organisme pour les activités de HGC respectent les règlements municipaux sur la sécurité des bâtiments.	☐ Oui	☐ Non

Section 3 – Prévision de l’offre d’activités de HGC du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

L’organisme doit indiquer le nombre de semaines d’activités de HGC qu’il prévoit offrir aux familles entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, ainsi que le nombre moyen d’heures d’activités par semaine qu’il prévoit offrir durant la même période. Ces deux données permettront au Ministère de déterminer le montant de l’aide financière annuelle en fonction des paliers de financement indiqués dans le Programme.

A - Nombre de semaines en 2023-2024 (minimum 35 semaines) :
B - Nombre moyen d’heures d’activités par semaine en 2023-2024 :
C - Nombre d’heures d’offre d’activités de HGC prévu par année (minimum 490 heures) : A X B =

Section 4 – Documents à joindre avec la demande d’aide financière

Une copie numérisée en format PDF de tous les documents listés ci-dessous doit être jointe à votre demande d’aide financière (veuillez cocher chacun des documents joints).

IMPORTANT : toute demande incomplète sera jugée non recevable et sera retournée au demandeur.

4.1	L’acte constitutif (lettres patentes) de l’organisme et, le cas échéant, toute modification apportée à cet acte.	☐
4.2	Les règlements internes (règlements généraux).	☐
4.3	La composition du conseil d’administration (CA), précisant la fonction de chacun de ses membres.	☐
4.4	Une présentation de l’organisme précisant la mission et les objectifs poursuivis.	☐
4.5	Un rapport d’activités de la dernière année, tel qu’il a été adopté par le CA et présenté lors de l’assemblée générale annuelle (AGA) de l’organisme.	☐
4.6	Un rapport financier du dernier exercice achevé, adopté par le CA et présenté lors de l’AGA de l’organisme.	☐
4.7	Les prévisions budgétaires pour l’exercice financier en cours.	☐
4.8	Une résolution du CA en bonne et due forme désignant la personne autorisée à signer le présent formulaire.	☐
4.9	Une preuve de la tenue de l’AGA (ex. : procès-verbal).	☐

Section 5 – Déclaration de l’organisme

Nom de la personne responsable désignée dans la résolution du conseil d’administration		
Titre de civilité ☐ M ^{me} ☐ M.	Nom :	Prénom :
Titre ou fonction :		
- J’atteste avoir pris connaissance du Programme de soutien financier aux activités de halte-garderie communautaires. - J’atteste que les renseignements inscrits dans le présent formulaire sont exacts et complets. - Je confirme que tous les documents exigés à la section 4 sont joints à la demande.		
Signature de la personne responsable désignée dans la résolution		Date (année-mois-jour) :